

Annexe II

Séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : évaluation du processus de décolonisation dans le monde d'aujourd'hui, tenu à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 18 au 20 mai 2010

I. Introduction

1. Dans sa résolution 55/146, l'Assemblée générale a proclamé la période 2001-2010 deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et prié les États Membres de redoubler d'efforts pour appliquer le plan d'action, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Secrétaire général (A/46/634/Rev.1 et Corr.1), mis à jour, le cas échéant, pour servir de plan d'action de la deuxième Décennie. Le rapport du Secrétaire général sur la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/56/61) contient un plan d'action mis à jour.

2. Dans sa résolution 64/106, l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail envisagé pour 2010 par le Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui comprenait la tenue d'un séminaire pour la région du Pacifique qui serait organisé par le Comité spécial et auquel participeraient les représentants de tous les territoires non autonomes.

3. Le séminaire avait pour objet d'offrir au Comité spécial la possibilité d'entendre les vues des représentants des territoires non autonomes, d'experts, de membres de la société civile et d'autres parties prenantes dans le processus de décolonisation. Il a permis d'évaluer la situation dans les territoires non autonomes, en particulier la suite donnée au séminaire régional pour le Pacifique tenu en 2008, et de déterminer des lignes d'action et des moyens concrets permettant de relever les défis que pose le processus de décolonisation dans un monde en évolution et de saisir les possibilités qu'il offre. Le séminaire a également permis d'évaluer l'évolution constitutionnelle des territoires non autonomes vers l'autonomie et l'autodétermination, afin d'élaborer, en collaboration avec les puissances administrantes et les représentants des territoires, un programme de travail constructif et individualisé pour la décolonisation des territoires non autonomes. Il visait en outre à définir d'autres domaines dans lesquels le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient améliorer les programmes d'assistance aux territoires, dans le cadre d'une démarche globale, notamment pour leur assurer un développement socioéconomique viable à terme.

4. Alors que la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme touche à sa fin, le séminaire avait également pour objet d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de la Décennie et de définir des priorités pour la dernière année de la Décennie ainsi qu'une démarche et des priorités envisageables au-delà de 2010.

5. Les vues exposées par les participants serviraient de base à un examen plus approfondi auquel procéderait le Comité spécial à sa session de fond en juin 2010, en vue de soumettre à l'Assemblée générale des propositions concernant la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

II. Organisation du séminaire

6. Tenu à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 18 au 20 mai 2010, le séminaire a comporté cinq séances, auxquelles ont participé des représentants d'États Membres des Nations Unies, de territoires non autonomes, de puissances administrantes, d'organisations non gouvernementales, régionales et autres, ainsi que des experts. Le séminaire a été organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.

7. Le séminaire était présidé par Donatus Keith St. Aimee, Représentant permanent de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité spécial, et les membres du Comité ci-après y ont participé : Antigua-et-Barbuda, Chili, Cuba, Indonésie, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sainte-Lucie. La France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, puissances administrantes, y ont participé en qualité d'observateurs. Des représentants de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, de l'Espagne et du Maroc y ont aussi participé.

8. À la 1^{re} séance, le 18 mai 2010, Robert G. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) a été nommé Vice-Président du séminaire. Tumasie Blair (Antigua-et-Barbuda) a été nommé Rapporteur du séminaire.

9. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Le rôle du Comité spécial quant à la facilitation de la décolonisation des territoires non autonomes dans le cadre de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme :
 - a) Analyse des résultats, des processus en cours et des tendances actuelles, à la fin de la deuxième Décennie;
 - b) Évaluations et enseignements tirés;
 - c) Prochaine étape.
2. Les perspectives du Comité spécial, des puissances administrantes et des gouvernements des territoires, ainsi que les vues des experts et des représentants de la société civile au sujet des difficultés qui restent à surmonter :
 - a) Dans les territoires non autonomes du Pacifique;
 - b) Dans les territoires non autonomes des Caraïbes;
 - c) Dans d'autres territoires non autonomes.

3. Le rôle du système des Nations Unies dans la fourniture d'une aide au développement aux territoires non autonomes :
 - a) Exposés du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres intervenants;
 - b) Points de vue du Comité spécial, des puissances administrantes et des gouvernements des territoires, et vues d'experts et de membres de la société civile.
4. Perspectives d'avenir : faire avancer le processus de décolonisation à l'aide de toutes les parties concernées.

III. Travaux du séminaire

A. Ouverture de la réunion

10. Le 18 mai 2010, Donatus Keith St. Aimee (Sainte-Lucie) a ouvert la réunion en sa qualité de Président. On trouvera la déclaration du Président à l'appendice I du présent rapport du séminaire.
11. À la même séance, Philippe Gomés, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a pris la parole.
12. Le Haut-Commissaire de la République française en Nouvelle-Calédonie, Yves Dassonville, a également pris la parole.
13. À la même séance également, la Chef du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU a donné lecture d'un message du Secrétaire général.

B. Déclarations et discussions^a

14. À la 1^{re} séance, le 18 mai, le Président a fait une déclaration (voir appendice I). Le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Philippe Gomés, et Victor Tutugoro du Bureau politique du Front de libération nationale kanak et socialiste ont également fait des déclarations.
15. À la même séance, M. Gomés a aussi répondu aux questions et observations des représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Maroc, de l'Algérie, du Mali et de Cuba.
16. À la 2^e séance, le 18 mai, les participants au séminaire ont entendu des exposés faits par deux experts, Edward Paul Wolfers (Australie) et Yoko Oryu (Japon). Les représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont également fait des déclarations : Agence Kanak de développement (Nouvelle-Calédonie), Guahan and Chamorro Studies Association (Guam) et Pitcairn Islands Study Center (États-Unis). L'observateur de Gibraltar a fait une déclaration.

^a L'ensemble des déclarations et des documents de travail du séminaire sont disponibles en anglais sur le site Web de l'ONU consacré à la décolonisation, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/Depts/dpi/décolonisation>.

17. À la 3^e séance, le 19 mai, les représentants des Samoa américaines, des Tokélaou, de la Nouvelle-Zélande et des îles Caïmanes ont fait des déclarations. L'expert Carlyle Corbin a fait une déclaration. Les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Cuba ont fait des déclarations. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait une autre déclaration. Le Président a également fait une déclaration.

18. À la même séance, les participants au séminaire ont entendu des déclarations prononcées par les représentants des îles Falkland (Malvinas)* et du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front Polisario). Le représentant du Maroc a fait une déclaration.

19. À la 4^e séance, le 19 mai, les représentants de l'Argentine, de l'Espagne et de l'Algérie ont fait des déclarations. Les représentants du Maroc et de l'Algérie ont fait d'autres déclarations. Après la déclaration de l'observateur de Gibraltar, les représentants du Maroc, de l'Algérie, du Chili et de Cuba ont fait des déclarations.

20. À la même séance, les participants ont entendu des exposés du représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'un expert, Carlyle Corbin. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait une déclaration. Le représentant du Front Polisario a également fait une déclaration.

21. À la 5^e séance, le 20 mai, le séminaire a tenu un débat général sur la voie à suivre par le Comité spécial, en ce qui concerne notamment les priorités pour le reste de la deuxième Décennie internationale et les approches et priorités envisageables au-delà de la deuxième Décennie. Le représentant de l'Indonésie a fait une déclaration.

C. Clôture de la réunion

22. À la 5^e séance, le 20 mai, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du séminaire.

23. À la même séance, le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris la parole.

24. À la même séance, le Président a fait une déclaration de clôture.

25. Également à la même séance, les participants ont adopté par acclamation une motion de remerciement au Gouvernement et au peuple de la France et de la Nouvelle-Calédonie (voir appendice II).

IV. Conclusions et recommandations

26. Les membres du Comité spécial participant au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et le rôle du Comité spécial, qui est d'examiner l'application de la Déclaration, de faire des propositions et des recommandations concernant les progrès accomplis et le degré d'application de la Déclaration, et de rendre compte à l'Assemblée générale.

* La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

27. Les membres participants ont réaffirmé que les conclusions et recommandations des séminaires précédents demeuraient pertinentes.

28. En outre, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du séminaire (A/AC.109/2010/18, annexe), les membres participants ont présenté au Comité spécial les conclusions et recommandations ci-après pour examen à sa session de fond.

A. Évaluation de la deuxième Décennie internationale

29. Les membres participants ont formulé les observations finales suivantes :

a) Ils ont fait observer que la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme touchait à sa fin et coïncidait avec le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. S'arrêtant sur ces événements phares, ils ont évalué les progrès accomplis, examiné les méthodes de travail et donné un nouveau souffle à leurs activités en vue d'accomplir la tâche historique qui est celle du Comité et qui appelle des efforts soutenus au-delà de la deuxième Décennie;

b) Ils ont recensé un certain nombre de questions à caractère transversal dans le processus de décolonisation mené au cours de la deuxième Décennie, notamment les incidences des changements climatiques, surtout sur les territoires non autonomes, la crise économique et financière mondiale, le rôle de la coopération régionale, de l'éducation et de la sensibilisation, le rôle des femmes, l'autonomisation des groupes vulnérables et la capacité d'exercer une pleine autonomie;

c) Vu le caractère transversal des problèmes auxquels doivent faire face de nombreux territoires non autonomes dans le monde actuel où tout se tient, les membres participants ont souligné qu'il fallait s'employer, avec la participation des intéressés et, au cas par cas, à continuer de renforcer les capacités administratives, la bonne gouvernance et la viabilité économique des territoires non autonomes, pour qu'ils puissent traiter les questions transversales dans une optique globale;

d) Ils ont constaté le rôle important que les organisations régionales et les arrangements régionaux jouent en aidant de nombreux territoires non autonomes à faire face à divers problèmes nouveaux et, à ce sujet, ils se sont félicités que des représentants du Forum des îles du Pacifique et du Groupe de pays mélanésiens fers de lance aient participé au séminaire;

e) Ils ont souligné que l'éducation et la sensibilisation du public, y compris des peuples autochtones, demeurent des éléments essentiels pour la décolonisation et, à ce sujet, ils ont rappelé la responsabilité qui incombe aux puissances administrantes de faire en sorte que les peuples concernés soient en mesure de prendre des décisions avisées quant à leur statut politique futur, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;

f) Ils ont souligné que les femmes jouent un rôle important dans le processus de décolonisation, pour ce qui est notamment de l'éducation, de l'élimination de la pauvreté et de l'autonomisation des populations locales;

g) Ils ont constaté que les milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales jouent un rôle dans le développement et contribuent à la viabilité

économique et au bien-être des peuples dans les territoires, en agissant comme des entreprises citoyennes;

h) Ils ont rappelé que l'examen des questions de statut et la révision de la Constitution dans certains territoires non autonomes étaient des exercices délicats qui devaient répondre aux attentes de chaque territoire;

i) Ils ont souligné que l'accroissement des échanges et le renforcement de la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes demeuraient essentiels pour l'exécution du mandat des Nations Unies concernant la décolonisation et qu'ils profiteraient à tous les intéressés, y compris aux puissances administrantes elles-mêmes et, à cet égard, ils se sont félicités que la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni aient participé au séminaire;

j) Ils ont également souligné combien il importait que d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du Comité prennent une part active à ses travaux et, à cet égard, ils se sont félicités de la participation de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, de l'Espagne et du Maroc au séminaire.

B. Évaluation des territoires non autonomes du Pacifique

30. Les membres participants ont formulé les observations finales suivantes :

a) Ils se sont félicités que les représentants des Samoa américaines, de la Nouvelle-Calédonie et des Tokélaou aient participé au séminaire et qu'ils aient fournis des renseignements, et ils ont accueilli favorablement la participation d'experts et de représentants de la société civile de Guam et de Nouvelle-Calédonie, et d'un représentant du Pitcairn Islands Study Center, qui ont échangé des vues sur la décolonisation dans les territoires précités;

b) S'agissant de la Constitution des Samoa américaines, ils ont pris note de l'information que le Gouverneur du territoire a fournie aux participants au séminaire et salué les efforts du gouvernement du territoire qui visent à faire mieux connaître au public les préparatifs en cours pour la présentation d'amendements à la Constitution;

c) Ils ont pris note des restrictions auxquelles se heurte le gouvernement du territoire concernant l'utilisation du sol, les fonds affectés par la Puissance administrante et les effets sur l'économie du territoire des lois des États-Unis qui concernent le salaire minimum;

d) Ils ont remercié de l'invitation adressée au Comité spécial pour qu'il se rende dans le territoire à l'occasion de l'assemblée constituante qui se tiendra en juin 2010;

e) S'agissant de la situation à Guam, ils se sont inquiétés des incidences que le renforcement de la présence militaire américaine sur le territoire pourrait avoir sur l'identité culturelle et l'utilisation de la terre par les peuples autochtones;

f) Ils ont souligné qu'il fallait continuer de suivre de près la situation du territoire;

g) En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, ils ont remercié le Président du gouvernement du territoire, le Haut-Commissaire de la République française et les représentants kanaks d'avoir fait des déclarations et fourni des renseignements;

h) Ils ont pris note des mesures politiques, socioéconomiques et culturelles prises par le gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie pour appliquer l'Accord de Nouméa et corriger les déséquilibres existants;

i) Ils ont fait observer que, dans un territoire où la population autochtone est en si grand nombre, les structures traditionnelles de gouvernance et les pratiques culturelles pourraient aider à améliorer la gouvernance et contribuer à la stabilité;

j) Ils ont constaté que l'expérience de la décolonisation en Nouvelle-Calédonie présentait un intérêt;

k) S'agissant de la situation à Pitcairn, ils se sont félicités que la prise de décisions dans le territoire ait été améliorée grâce à la restructuration de son système de gouvernance;

l) Ils ont accueilli favorablement l'incorporation de dispositions sur les droits de l'homme dans la Constitution de 2010;

m) Ils ont invité la Puissance administrante à dispenser au personnel concerné la formation requise pour que les habitants de l'île puissent gérer leur nouveau système d'administration;

n) Ils ont pris note des circonstances propres au territoire, y compris sa taille et son éloignement, entre autres facteurs, qui pourraient poser des problèmes particuliers pour l'autodétermination;

o) S'agissant des Tokélaou, ils ont remercié le Ulu-o-Tokelau (dirigeant des Tokélaou) et le représentant de la Nouvelle-Zélande, Puissance administrante, pour les déclarations qu'ils ont faites;

p) Ils ont pris note du fait que les Tokélaou entendaient exercer leur droit à l'autodétermination dans un avenir proche et, en attendant, se concentrer sur les besoins économiques pressants du territoire;

q) Ils ont engagé le territoire et la Puissance administrante à continuer de coopérer étroitement en vue de s'entendre sur un nouveau plan triennal de financement des Tokélaou et de trouver un équilibre entre les principes d'équité et de viabilité dans la mise en œuvre de la décolonisation.

C. Défis et opportunités dans le processus de décolonisation des territoires non autonomes de la région des Caraïbes et autres territoires, y compris le suivi du séminaire régional pour les Caraïbes de 2009

31. Les membres participants ont formulé les observations finales suivantes :

a) Ils se sont félicités que les représentants des îles Caïmanes et du Sahara occidental et l'observateur de Gibraltar aient participé au séminaire régional pour le Pacifique et fourni des informations, et ils ont accueilli favorablement l'exposé fait par un expert, qui a fait part de ses vues sur la décolonisation dans la région des Caraïbes;

b) S'agissant des îles Caïmanes, ils ont pris note de l'adoption, en novembre 2009, de la nouvelle Constitution, qui avait été approuvée par référendum, et du fait que le gouvernement du territoire avait réaffirmé qu'il n'avait pas reçu de mandat de son peuple l'autorisant à rechercher l'indépendance politique complète;

c) En ce qui concerne le Sahara occidental, les membres participants ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et réaffirmé toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment sa résolution 64/101, et appuyé les résolutions 1754 (2007), 1783 (2007), 1813 (2008), 1871 (2009) et 1920 (2010) du Conseil de sécurité et l'engagement pris par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental de trouver une solution à la question du Sahara occidental dans ce contexte. Ils ont demandé aux parties de continuer à faire preuve de volonté politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus intensive de négociations sur les questions de fond, pour assurer l'application des résolutions susmentionnées et le succès des négociations. Ils ont renouvelé l'appel lancé aux parties à l'occasion des séminaires régionaux précédents, pour qu'elles poursuivent ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en tenant compte des efforts accomplis depuis 2006 et des faits nouveaux survenus depuis lors, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies;

d) S'agissant de la question des îles Falkland (Malvinas), ils ont rappelé les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Comité spécial sur cette question, qui encourageaient la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable au différend en matière de souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'ONU;

e) S'agissant de la question de Gibraltar, ils se sont félicités de la poursuite des travaux du Forum pour le dialogue sur Gibraltar, instance de concertation entre l'Espagne, le Royaume-Uni et le gouvernement du territoire.

D. Rôle du système des Nations Unies concernant l'aide aux territoires non autonomes

32. Les membres participants ont formulé les observations finales suivantes :

a) Ils se sont félicités que le représentant du PNUD ait participé au séminaire et ils ont accueilli avec satisfaction les renseignements qu'il a fournis sur l'aide aux territoires non autonomes;

b) Ils ont encouragé les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, et les autres organismes des Nations Unies à prendre une part plus active aux travaux du Comité spécial, y compris aux prochains séminaires régionaux sur la décolonisation, à l'invitation du Comité spécial;

c) Ils ont appuyé le rôle des commissions régionales de l'ONU qui, conformément à leur mandat et aux résolutions de l'ONU concernant la décolonisation, s'emploient à faire participer davantage, en qualité de membres associés, les territoires non autonomes à leurs activités, en particulier le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

E. Analyse et évaluation de la deuxième Décennie internationale et perspectives d'avenir

33. Les membres participants ont formulé les recommandations ci-après :

a) Ils ont réaffirmé que tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes et qu'en vertu de ce droit ils déterminent librement leur statut politique et s'emploient librement à réaliser leur développement économique, social et culturel;

b) Ils ont réaffirmé également que toute tentative visant à détruire l'unité nationale et à saper l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies;

c) Ils ont reconfirmé que l'ONU joue un rôle utile dans le processus de décolonisation. Le mandat du Comité spécial est l'un des grands programmes de l'Organisation et celle-ci doit continuer de prêter son concours jusqu'à ce que toutes les questions de décolonisation en suspens soient résolues de manière satisfaisante;

d) Ils ont réaffirmé le rôle primordial joué par le Comité spécial dans le processus de décolonisation et le suivi de la situation dans les territoires concernés;

e) Ils ont souligné qu'il importe que le Comité spécial adopte d'urgence une approche dynamique et ciblée en vue de réaliser l'objectif de la décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste des Nations Unies. Le Comité spécial doit continuer d'aborder chaque cas dans un esprit d'ouverture, se fonder sur les possibilités existantes et insuffler plus de dynamisme dans le processus de décolonisation;

f) Compte tenu de la contribution de différents arrangements régionaux et organisations régionales au renforcement des capacités dont disposent les territoires non autonomes pour faire face aux problèmes nouveaux, ils ont recommandé de faciliter la participation effective des territoires non autonomes aux travaux des organisations régionales compétentes et aux arrangements régionaux applicables, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre des mécanismes voulus, et de promouvoir une coopération régionale plus concrète et plus fonctionnelle dans différents domaines tels que la préparation aux catastrophes naturelles et l'autonomisation des populations locales;

g) Compte tenu également de l'aide importante que les organisations régionales et les arrangements régionaux apportent aux territoires non autonomes en ce qui concerne le processus de décolonisation, ils ont recommandé que le Comité spécial, conformément à son mandat et aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, renforce ses échanges et sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes;

h) Sur la question de la sensibilisation des peuples des territoires non autonomes aux questions de décolonisation, ils ont recommandé que le Comité spécial s'emploie activement, en collaboration avec le Département de l'information, à chercher des moyens novateurs de promouvoir une campagne d'information visant à faire mieux comprendre à ces peuples les possibilités d'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions de l'ONU sur la décolonisation, en veillant à compléter les efforts actuellement déployés et à ce que les informations fournies parviennent effectivement aux peuples des territoires non autonomes;

i) Sur la question de l'éducation, ils ont proposé que les gouvernements territoriaux concernés et les puissances administrantes envisagent d'inscrire les questions de décolonisation dans les programmes scolaires des territoires non autonomes;

j) Vu l'importance du rôle des femmes dans le processus de décolonisation, ils ont souligné qu'il fallait continuer à promouvoir l'égalité des sexes, ce qui contribuerait à améliorer la gouvernance et à renforcer les capacités d'autonomie en assurant l'égalité des droits pour tous;

k) En ce qui concerne l'examen des questions relatives au statut et la révision de la constitution, de même que le processus de décolonisation en général, ils ont souligné que ces processus devaient être abordés au cas par cas, dans le respect des droits fondamentaux et d'une manière transparente, responsable, participative et sans exclusive, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'ONU sur la décolonisation et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies;

l) S'agissant des relations avec les puissances administrantes, ils ont conseillé au Comité spécial de continuer à cultiver et à renforcer les échanges et la coopération avec les puissances administrantes par différents moyens, et réaffirmé que toutes les puissances administrantes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, devaient entretenir des relations avec le Comité spécial;

m) Eu égard à la contribution précieuse apportée par les représentants des territoires non autonomes au séminaire, ils ont souligné à nouveau que le Comité spécial devrait continuer, en utilisant le mécanisme approprié et avec l'aide du Secrétariat, à promouvoir la participation à part entière des représentants des territoires non autonomes aux futurs séminaires. Les puissances administrantes devraient faciliter la participation de représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'ONU;

n) Le Comité spécial devrait repenser ses méthodes de travail et perfectionner ses compétences en vue d'organiser des séminaires sur un mode nouveau qui lui permette de mieux comprendre les vues des territoires non autonomes;

o) En ce qui concerne le rôle du système des Nations Unies dans l'aide apportée aux territoires non autonomes, ils ont souligné que les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies compétents devaient participer aux travaux du Comité spécial et s'employer plus activement, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et en utilisant le mécanisme voulu, à fournir une assistance à ces territoires. À cet égard, le Comité spécial devait trouver des moyens d'encourager la participation de ces organismes et institutions;

p) Ils ont conseillé au Comité spécial de mettre en place les moyens voulus pour mieux déterminer, au cas par cas, le degré actuel de décolonisation et d'autonomie atteint dans chaque territoire non autonome, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'ONU, ce qui pourrait servir à établir une liste de référence permettant d'évaluer les progrès accomplis et de définir ce qui reste à faire, et ils ont invité le Comité spécial à tenir compte de cette suggestion et à formuler une proposition de projet précise;

q) Ils ont rappelé que le Comité spécial devait continuer d'envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, avec la participation du gouvernement du territoire et de la puissance administrante concernés, au cas par cas et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et, à cet égard, ils ont noté que lors du séminaire les représentants de territoires non autonomes avaient exprimé l'intérêt qu'ils portaient à ces missions de visite et missions spéciales;

r) Ils ont suggéré que le Comité spécial envisage de proposer à l'Assemblée générale de proclamer une troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et réaffirmé que le processus de décolonisation demeurerait inachevé jusqu'à ce que toutes les questions de décolonisation en suspens soient résolues de manière satisfaisante;

s) Dans cet esprit, le Comité spécial devrait procéder sans tarder à établir le bilan des difficultés que présente le processus de décolonisation et mettre au point un plan d'action pour la troisième Décennie internationale qui pourrait lui aussi être évalué dans le cadre même de la Décennie.

Appendice I

Déclaration du Président

Quand l'Organisation des Nations Unies a été fondée en 1945, quelque 750 millions de personnes, soit près d'un tiers de la population mondiale, vivaient dans des territoires dépendants des puissances coloniales. Aujourd'hui, moins de 2 millions sont soumises à la domination coloniale dans les 16 territoires non autonomes restants. La vague de décolonisation, qui a changé la face du monde, est née avec l'Organisation des Nations Unies et constitue son premier grand succès.

Affirmant le principe de l'autodétermination, la Charte qualifie la responsabilité faite aux États qui administrent ces territoires de « mission sacrée » dans le cadre de laquelle ils reconnaissent la primauté des intérêts des habitants de ces territoires. À mesure que le processus de décolonisation a continué d'avancer, en 1960, l'Assemblée générale a adopté l'instrument phare que constitue la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. La Déclaration affirmait que tous les peuples ont le droit de libre détermination et proclamait la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme. Peu après, le Comité spécial de la décolonisation a été créé pour suivre l'application de la Déclaration. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, 80 ex-colonies ont proclamé leur indépendance. Ce chiffre comprend 11 territoires sous tutelle qui ont acquis leur autonomie par l'indépendance ou la libre association avec un État indépendant.

En 1990, l'Assemblée générale a proclamé la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (1990-2000), qui comprenait un plan d'action précis. En 2001, une deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme a été proclamée. Aujourd'hui le Comité spécial continue de suivre la situation dans les 16 territoires restants en s'employant à faciliter le passage à l'autodétermination.

En 2010, le défi que chacun doit relever consiste à tenir compte des réalités actuelles et de l'avenir à long terme. Ce n'est pas à l'Organisation des Nations Unies qu'il incombe de déterminer la meilleure issue; l'Assemblée générale s'occupe principalement de savoir si les choix sont faits librement par les peuples, en connaissance de cause. C'est pourquoi le Comité cherche à écouter attentivement ce que les peuples concernés ont à dire, dans l'espoir de faire des propositions à l'Assemblée, au cas par cas et en tenant compte du principe du libre consentement.

L'intérêt de séminaires comme celui-ci est de donner l'occasion aux représentants des territoires non autonomes, aux experts, aux membres de la société civile et aux autres parties prenantes dans le processus de décolonisation d'exprimer leurs vues et leurs opinions de façon franche et constructive. Le Comité attache une grande importance à la voix des peuples des territoires, qu'il aide dans leur quête de moyens de parvenir à l'autodétermination.

Chaque territoire non autonome qui figure encore sur la liste de l'Organisation des Nations Unies a des circonstances particulières qui renvoient souvent à des questions politiques très complexes. Il est essentiel que cette réflexion, adaptée aux circonstances de chacun, serve à tous ceux qui sont concernés par ces questions car il n'y a pas de solution toute faite. Ainsi, les aspirations des petits États insulaires doivent être à l'image des points sensibles qui les caractérisent en termes de survie dans le monde moderne. Soixante ans après l'adoption de la résolution 1541 (XV)

de l'Assemblée générale, le monde a changé : aujourd'hui les grandes questions qui concernent la viabilité (d'ordre économique, environnemental ou social) se posent pour tous mais plus particulièrement pour les petits territoires qui sont plus vulnérables.

Les enjeux que supposent les changements climatiques appelleront une coopération internationale importante et il faudra souvent compter davantage sur ses voisins et sur les relations de longue date. Il faut réparer les torts. Voilà qui est extrêmement important et qui s'applique à tous, même aux États les plus puissants.

Il importe donc que l'Organisation des Nations Unies entende les vues des territoires non autonomes pour savoir comment ils envisagent leur propre avenir dans un monde où tout se tient. Pour faire des choix, les générations actuelles doivent penser à l'avenir et tenir compte des intérêts des générations futures autant que faire se peut.

Les organisations régionales et les organisations sous-régionales, comme l'Union européenne, l'Organisation des États américains, l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes et le Forum des îles du Pacifique, jouent désormais un rôle bien plus important que par le passé. Vu leur importance croissante, ces organisations peuvent être un lieu de participation et d'échange pour que les territoires non autonomes prennent part à des débats créatifs sur les possibilités de décolonisation.

Le fait que 16 territoires non autonomes, dont certains sont situés dans le Pacifique, restent sur la liste laisse penser qu'il faut des solutions nouvelles, pourvu qu'elles respectent le principe fondamental du libre choix; et il incombe au premier chef aux peuples et aux puissances administrantes de formuler des propositions et d'exprimer des idées sur le statut politique futur qu'ils souhaitent arrêter. Mais, en vertu de la Charte et des principales résolutions de l'Assemblée générale, l'Organisation a une mission, celle d'assister. C'est là l'objet de la discussion en Nouvelle-Calédonie.

Au cours de ce séminaire, nous évaluerons l'évolution socioéconomique et politique des territoires en vue de mettre au point, en coopération avec les puissances administrantes et les représentants des territoires, un programme de travail réaliste, orienté vers l'action et établi au cas par cas pour l'avenir du processus de décolonisation. À cette fin, il nous faut réexaminer le bien-fondé des examens d'ensemble de la situation de chaque territoire non autonome prévus dans le cadre du plan d'action de la deuxième Décennie.

L'application du plan dans son ensemble appelle un examen approfondi. Dans ce cadre, nous allons évaluer les progrès des mesures de décolonisation au niveau international, les mesures prises par l'ONU en coopération avec les puissances administrantes et l'incidence des activités et programmes de développement menés par les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales dans les territoires.

Mais nous allons tout d'abord examiner les activités du Comité spécial qui concernent l'analyse des progrès accomplis et le degré d'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il nous faut également étudier le rôle que joue le Comité dans le suivi des incidences des changements économiques et sociaux sur les progrès constitutionnels et

politiques des territoires non autonomes et les efforts qu'il fait pour s'assurer la coopération des puissances administrantes dans ce domaine.

Je ne doute pas qu'à l'issue de ces délibérations, nous serons en mesure d'établir un plan pour l'avenir étant donné que ni les travaux du Comité spécial ni le processus de décolonisation ne prendront fin avec ce séminaire ni avec la fin de la deuxième Décennie.

Appendice II

Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple de France et de Nouvelle-Calédonie

Les participants au séminaire régional pour le Pacifique,

Réunis du 18 au 20 mai 2010 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) pour évaluer le processus de décolonisation dans le monde d'aujourd'hui,

Ayant entendu une importante déclaration du Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Prenant note des importantes déclarations des représentants des territoires non autonomes,

Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de France et de Nouvelle-Calédonie pour avoir fourni au Comité spécial les installations nécessaires à la tenue de son séminaire, pour avoir contribué de façon remarquable au succès de celui-ci et, en particulier, pour avoir accordé une généreuse hospitalité et réservé un accueil chaleureux et cordial aux participants au séminaire tout au long de leur séjour en Nouvelle-Calédonie.

